

## **AMEN ALLIANCE SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020**

#### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Septembre 2020 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 82 831 340 Dinars, un actif net de 82 496 809 Dinars et un bénéfice de la période de 1 044 998 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue de l'examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Opinion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

### **Observations**

Toutefois, nous vous informons que :

- Les pensions livrées représentent 32,98% de l'actif total au 30 Septembre 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par la société « Enda Tamweel » représentent 13% de l'actif total au 30 Septembre 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 4 novembre 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**JELIL BOURAOUI & ASSOCIES**

**Jelil BOURAOUI**

**BILAN**

Au 30/09/2020

(Exprimé en dinars)

		30/09/2020
<b>ACTIF</b>		
<b>Portefeuille-titres</b>		<b>24 646 171</b>
Actions et droits rattachés		-
Obligations de sociétés	<b>3.1</b>	3 332 034
Emprunt d'Etat	<b>3.2</b>	19 886 786
Titres OPCVM	<b>3.3</b>	1 427 351
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>57 765 477</b>
Placements monétaires	<b>3.4</b>	40 055 561
Disponibilités	<b>3.5</b>	17 709 916
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.6</b>	<b>419 692</b>
<b>Autres actifs</b>		-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>82 831 340</b>
<b>PASSIF</b>		
Opérateurs créditeurs	<b>3.7</b>	306 253
Autres Créditeurs divers	<b>3.8</b>	28 278
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>334 531</b>
<b>Capital</b>	<b>3.9</b>	<b>78 446 588</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>3.10</b>	<b>4 050 221</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Résultat distribuable de la période		2 014 490
Regul résultat distribuable de la période		2 035 730
<b>ACTIF NET</b>		<b>82 496 809</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>82 831 340</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Allant du 01/07/2020 au 30/09/2020**  
**(Exprimé en dinars)**

		Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 17/02/2020 au 30/09/2020
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>261 777</b>	<b>675 685</b>
Dividendes/ Titres OPCVM		-	362 093
Revenues des obligations de sociétés		30 179	30 179
Revenues des emprunts d'Etat		231 597	283 413
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>969 494</b>	<b>1 673 336</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>1 231 271</b>	<b>2 349 022</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>-202 160</b>	<b>-306 253</b>
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>1 029 111</b>	<b>2 042 769</b>
Autres charges d'exploitation	<b>4.4</b>	-18 667	-28 278
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 010 444</b>	<b>2 014 490</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		728 414	2 035 730
<b>SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE</b>		<b>1 738 858</b>	<b>4 050 221</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-728 414</b>	<b>-2 035 730</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		130 774	13 458
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-96 220	-296 561
Frais de négociation de titre		-	-5
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 044 998</b>	<b>1 731 382</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Allant du 01/07/2020 au 30/09/2020

(Exprimé en dinars)

	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	Du 17/02/2020 au 30/09/2020
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 044 998</b>	<b>1 731 382</b>
Résultat d'exploitation	1 010 444	2 014 490
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	130 774	13 458
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-96 220	-296 561
Frais de négociation de titres	-	-5
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>17 332 746</b>	<b>79 765 426</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>35 611 334</b>	<b>119 807 691</b>
- Capital	34 357 600	116 940 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-274 042	-597 308
- Régularisation des sommes distribuables	1 527 776	3 464 800
<b>Rachat</b>	<b>-18 278 588</b>	<b>-40 042 265</b>
- Capital	-17 619 200	-38 875 000
- Régularisation des sommes non distribuables	139 975	261 804
- Régularisation des sommes distribuables	-799 363	-1 429 069
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>18 377 744</b>	<b>81 496 809</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	64 119 065	1 000 000
En fin de période	82 496 809	82 496 809
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	623 268	10 000
En fin de période	790 652	790 652
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,340</b>	<b>104,340</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,661%</b>	<b>6,998%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020**  
**Montants en Dinars Tunisiens**

**1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au taux du marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

**2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 septembre 2020.

## **2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### **2.4. Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### **2.7. Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.8. Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.9. Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.



### **3. NOTES SUR LE BILAN**

#### **PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2020 se détaille comme suit :

#### **3.1. Obligations de sociétés**

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
AMEN BANK 2010 SUB	17 800	593 274	596 581	0,720
AMEN BANK 2012	11 000	220 000	220 584	0,266
ATL 2020-1A	10 000	1 000 000	1 006 216	1,215
ATL 2020-1AA	15 000	1 500 000	1 508 653	1,821
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>3 313 274</b>	<b>3 332 034</b>	<b>4 ,022</b>

#### **3.2. Emprunts d'Etat**

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690	13 627 386	16,452
BTA13042028	4 000	3 750 000	3 857 200	4,657
BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 402 200	2,900
<b>Total Emprunts d'Etat (BTA)</b>		<b>19 053 190</b>	<b>19 886 786</b>	<b>24,009</b>

#### **3.3. Titres OPCVM**

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
AMEN PREMIERE SICAV	3 280	335 808	327 551	0,395
AMEN TRESOR SICAV	7 458	790 771	793 606	0,958
SICAV AMEN	6 621	300 084	306 195	0,370
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>1 426 663</b>	<b>1 427 351</b>	<b>1,723</b>

PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2020 se détaille comme suit :

**3.4. Placements monétaires**

• **Pensions livrées**

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL au 05/10/20	ATTIJARI BANK	120	7,00	2 000 372	2 046 234	2,470
PL au 08/10/20	BH BANK	120	7,80	3 500 000	3 585 562	4,329
PL au 09/10/20	BH BANK	10	7,10	1 000 000	1 000 394	1,208
PL au 22/10/20	BH BANK	120	7,80	4 000 000	4 085 411	4,932
PL au 26/10/20	BH BANK	32	7,79	4 500 000	4 506 780	5,441
PL au 20/11/20	BH BANK	60	7,79	6 000 000	6 012 844	7,259
PL au 25/11/20	BH BANK	120	7,80	6 000 000	6 083 505	7,344
<b>Total pensions livrées</b>				<b>27 000 372</b>	<b>27 320 730</b>	<b>32,983</b>

• **Billets de trésorerie**

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BIT au 19/11/20	ENDA TAMWEEL	120	7,80	2 915 113	2 964 597	3,579
BIT au 25/11/20	ENDA TAMWEEL	190	9,00	2 409 308	2 472 873	2,985
BIT au 26/01/21	ENDA TAMWEEL	120	7,80	2 395 735	2 430 968	2,935
BIT au 03/02/21	ENDA TAMWEEL	180	11,00	958 294	970 569	1,172
BIT au 29/03/21	ENDA TAMWEEL	300	9,80	1 879 199	1 925 658	2,325
<b>Total Billets de trésorerie</b>				<b>10 557 649</b>	<b>10 764 665</b>	<b>12,996</b>

• **Certificat de dépôt**

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD au 16/12/20	COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	190	9,00	1 927 446	1 970 166	2,379
<b>Total Certificat de dépôt</b>				<b>1 927 446</b>	<b>1 970 166</b>	<b>2,379</b>

**Total placements monétaires** 40 055 561 48,358

### 3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>
PLACEMENT A TERME (i)	13 456 688
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	4 253 228
<b>Total disponibilités</b>	<b>17 709 916</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT au 03/11/20	AMEN BANK	180	8,80	4 500 000	4 627 587	5,587
PLACT au 09/11/20	AMEN BANK	271	11,15	990 000	1 047 784	1,265
PLACT au 23/11/20	AMEN BANK	271	11,51	50 000	52 755	0,064
PLACT au 23/11/20 A	AMEN BANK	270	11,51	836 000	881 640	1,064
PLACT au 30/11/20	AMEN BANK	273	11,51	295 000	310 852	0,375
PLACT au 01/12/20	AMEN BANK	270	11,51	1 300 000	1 368 543	1,652
PLACT au 07/12/20	AMEN BANK	271	11,51	420 000	441 615	0,533
PLACT au 11/12/20	AMEN BANK	270	11,51	4 500 000	4 725 911	5,705
<b>Total Placements à terme</b>				<b>12 891 000</b>	<b>13 456 688</b>	<b>16,246</b>

### CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2020 se détaille comme suit :

### 3.6. Créances d'exploitation :

	<u>30/09/2020</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	362 092
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	57 600
<b>Total créances d'exploitation</b>	<b>419 692</b>

### PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2020 se détaille comme suit :

### 3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>30/09/2020</u>
GESTIONNAIRE	70 696
DEPOSITAIRE	67 302
DISTRIBUTEUR	168 255
<b>Total Opérateurs Créditeurs</b>	<b>306 253</b>

### 3.8. Autres créiteurs divers :

	<u>30/09/2020</u>
AUTRES CREDITEURS (CMF)	28 278
<b>Total Autres Créiteurs Divers</b>	<b>28 278</b>

### ACTIF NET :

#### 3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 17 février 2020 au 30 Septembre 2020 se détaillent comme suit :

<b>Capital initial</b>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	116 940 200
Nombre de titres	1 169 402
Nombre d'actionnaires entrants	182
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	- 38 875 000
Nombre de titres	388 750
Nombre d'actionnaires sortants	0
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	13 458
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	- 296 561
Régularisation des sommes non distribuables	- 335 504
Frais de négociation de titre	- 5
<b>Capital au 30 Septembre 2020</b>	
Montant	78 446 588
Nombre de titres	790 652
Nombre d'actionnaires	189

#### 3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 Septembre 2020 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2020</u>
Résultat Distribuable de la période	2 014 491
Régularisations du résultat distribuable de la période	2 035 730
<b>Total Sommes Distribuables</b>	<b>4 050 221</b>

#### **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **4.1. Revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<b><u>Du 01/07/2020</u></b> <b><u>au 30/09/2020</u></b>	<b><u>Du 17/02/2020</u></b> <b><u>au 30/09/2020</u></b>
Dividendes/Titres OPCVM	-	362 093
Revenus des obligations des sociétés	30 179	30 179
Revenus des emprunt d'Etat (BTA)	231 597	283 413
<b>Total Revenus du portefeuille titres</b>	<b>261 777</b>	<b>675 685</b>

##### **4.2. Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<b><u>Du 01/07/2020</u></b> <b><u>au 30/09/2020</u></b>	<b><u>Du 17/02/2020</u></b> <b><u>au 30/09/2020</u></b>
Revenus des placements à terme	262 855	693 709
Revenus du compte rémunéré	85 000	210 300
Revenus des certificats de dépôt	34 658	42 720
Revenus des billets de trésorerie	176 344	207 017
Revenus des pensions livrées	410 637	519 590
<b>Total Revenus des placements monétaires</b>	<b>969 494</b>	<b>1 673 336</b>

##### **4.3. Charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<b><u>Du 01/07/2020</u></b> <b><u>au 30/09/2020</u></b>	<b><u>Du 17/02/2020</u></b> <b><u>au 30/09/2020</u></b>
Rémunération du distributeur	111 067	168 255
Rémunération du gestionnaire	46 666	70 696
Rémunération du dépositaire	44 427	67 302
<b>Total charges de gestion de placements</b>	<b>202 160</b>	<b>306 253</b>

#### 4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2020</u> <u>au 30/09/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 30/09/2020</u>
Redevances CMF	18 667	28 278
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>18 667</b>	<b>28 278</b>

#### 5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

##### 5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

##### 5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

##### 5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.